



Au service de notre protection sociale

Attestation
Travailleur indépendant

Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
TSA 30136
69833 SAINT PRIEST CEDEX 9

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 36 98
de 9 h à 17 h
(service gratuit + prix appel)

Références

N° Compte : 937 2069367064

MME ORGITELLO GENEVIEVE
7 RUE CURIOL
13001 MARSEILLE 01

Marseille, le 28 janvier 2025

Objet : attestation de radiation

Madame,

Nous certifions que

MME ORGITELLO GENEVIEVE

a été affiliée en tant que travailleur indépendant à l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur du 19 mai 2022 au 15 décembre 2022 et est à jour de ses cotisations.

La présente est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Le directeur ou son délégataire
D. LALOUM,
Conseillère Urssaf



Je reste informé !

Tous les mois, recevez l'actualité adaptée à vos besoins dans la lettre d'information "A vos côtés". Abonnez-vous sur www.urssaf.fr/lettres-info.

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité :
www.urssaf.fr/confidentialite

Siège social : Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur - 20 avenue Viton - 13009 MARSEILLE

Urssaf 21120 130
TSA 30136

A MARSEILLE 09, le 17 Mai 2023

U130-200523-208688-000798-1 3 230517-02 RD6SL01-00
11-000335-002/012

69833 SAINT PRIEST CEDEX 9



VOTRE CONTACT

Tél: 3698-tarif local

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 246019935107994

*Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale
pour toute correspondance*

N° SIRET C

N° TI 937 2069367064 5

Page 1 / 2

**MME ORGITELLO GENEVIEVE
7 R CURIOL
13001 MARSEILLE**

Madame,

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2022 à partir des revenus que vous avez déclarés (voir détail au verso).

Après prise en compte des cotisations provisionnelles déjà appelées et vérification de votre dossier, soit un appel complémentaire de cotisations vous sera adressé très prochainement, soit un crédit vous sera notifié et remboursé si la situation de votre compte le permet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur responsable du recouvrement